Boutique éphémère

13 Rue du Plat d'Etain, 89100 Sens

REGLEMENT

Pour la période du 20 janvier au 3 février 2026

Photo de la boutique, vue extérieure

1. Contexte

La ville de Sens dispose d'un local commercial, situé au 13 rue du Plat d'Etain, au cœur du centre-ville. Elle souhaite le mettre à la disposition, temporaire et gratuite, des entrepreneurs accompagnés par la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais, afin qu'ils puissent tester et promouvoir leurs activités, produits ou services sur la période du 20 janvier au 3 février.

Le local permettra d'accueillir plusieurs entrepreneurs, en partage, sur la même période et selon les modalités énoncées dans ce règlement.

Des travaux d'embellissement ont été réalisés au mois de juin 2024. Une visite sera organisée avec les entrepreneurs retenus.

Vue de l'extérieur depuis la rue

Vue de l'intérieur vers la rue

Vue de la réserve

La mise à disposition de la Boutique Ephémère du 20 janvier au 3 février 2026 a pour objectif de permettre à des entrepreneurs de la Fabrique à entreprendre ayant des activités dans le bien-être de promouvoir leurs activités à travers une version « expérientielle » de la boutique.

Ainsi, durant cette opération boutique éphémère, différents temps et formats seront organisés :

- Boutique : les entrepreneurs sélectionnés pourront exposer et vendre leurs activités et/ou promouvoir leurs services dans un format « boutique »
- Ateliers : en parallèle de la boutique, des ateliers pourront être organisés afin de permettre la découverte de vos activités. Ces ateliers animés par les entrepreneurs, pourront être proposés à titre payant.
- Salon-boutique : les samedis seront dédiés à un format « salon » permettant aux passants et clients de découvrir les entrepreneurs présents en boutique
- Conférence : des conférences pourront être proposées en soirée afin de sensibiliser aux pratiques et domaines d'intervention des entrepreneurs

Vous trouverez le calendrier envisagé en annexe.

2. Critères d'éligibilité des candidats

Pour répondre à cet appel à candidature, les entrepreneurs doivent être déjà immatriculés et avoir été accompagnés par la Fabrique à entreprendre, en participant aux actions, ateliers, rencontres proposées ou par l'un des acteurs de la création d'entreprise partenaires de la Fabrique à entreprendre.

Les activités de commerce, service, artisanat, activité d'art et de création, etc. peuvent candidater. Le local ne bénéficiant pas de four ni de système d'évacuation des odeurs, les activités culinaires nécessitant de la cuisson sont à exclure.

3. Sélection des candidats

Pour être sélectionné, le candidat doit remplir le dossier de candidature et le transmettre ainsi que les documents requis (papier d'identité, logo en haute définition format .jpeg ou .png, liste des matériels, mobiliers et tout autre équipement qui occuperont la boutique, responsabilité civile professionnelle) **au maximum le 14 décembre 2025 à minuit** par mail à l'adresse fabriqueaentreprendre@grand-senonais.fr.

La candidature sera étudiée par la Fabrique à entreprendre et le service Commerce et Artisanat de l'Agglomération du Grand Sénonais. Seront considérés comme différenciants les critères suivants :

- Originalité de l'activité
- Assiduité aux actions de la Fabrique à entreprendre
- Motivation et engagement de l'entrepreneur dans l'opération Boutique éphémère

A l'issue de l'analyse des candidatures, les réponses seront données aux candidats à partir du 5 janvier 2026.

Chaque entrepreneur sélectionné pourra présenter exclusivement les produits et services de sa propre activité.

4. Durée

La boutique éphémère est mise à disposition du 20 janvier au 3 février 2026.

Les clefs de la boutique seront disponibles à compter du 20 janvier. Elles seront à récupérer auprès du service commerce et artisanat au 14 boulevard du 14 juillet à Sens. Les locaux devront être rendus propres le mardi 3 février au plus tard à 12h pour la restitution des clés.

5. Horaires

Les horaires d'ouverture proposés en annexe (Annexe 1 : Calendrier de l'occupation de la Boutique éphémère du 20 janvier au 3 février 2026) ont été envisagés afin d'assurer une ouverture cohérente avec les pratiques des autres commerçants de la rue ainsi que les besoins des entrepreneurs exposant.

Les entrepreneurs doivent indiquer dans leur dossier de candidature les créneaux de présence envisagés, sur lesquels ils peuvent s'engager à être présents dans le cas où ils sont retenus. En cas de sélection, la présence de l'entrepreneur est obligatoire sur les horaires et jours indiqués dans le dossier de candidature.

La rue du Plat d'Etain n'a pas de place de stationnement. L'accès aux véhicules à la rue du Plat d'Etain se fait les mardis, mercredis matin et jeudis. Les autres jours la rue est fermée aux véhicules.

6. Communication

Les entrepreneurs sélectionnés pour cette opération de boutique éphémère doivent s'engager à communiquer sur le soutien de la Ville de Sens, de l'Agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre en indiquant la phrase suivante : « **avec le soutien de la Ville de Sens, de la communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais** » dans leurs publications et en affichant les logos de la Ville de Sens, de l'Agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre. *Ces logos seront fournis en cas de sélection du candidat*.

7. Propreté

Le tableau ci-dessous présente l'organisation de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective :
Les entrepreneurs sélectionnés doivent s'organiser pour respecter ce planning et faciliter le ramassage des poubelles.

	Jour de levée	Jour de sortie du conteneur
Ordures ménagères	Lundi matin Vendredi matin	Samedi soir *(ou dimanche soir si ouverture de la boutique le dimanche)* Jeudi soir
Collecte sélective	Jeudi Matin	Mercredi soir

A l'issue de l'opération boutique éphémère, la boutique devra être restituée propre et dans le même état que lors de sa passation.

Rien ne doit être accroché au mur lors de l'occupation de la boutique. Seules les cimaises peuvent être utilisées.

Les clefs sont restituées au service commerce et artisanat de la communauté d'Agglomération, le mardi 3 février, avant midi, à la boutique afin de procéder à un état des lieux de sortie.

8. Matériel

Afin de faciliter au mieux cette utilisation du local ainsi que l'installation et l'aménagement du candidat sélectionné dans la boutique, la ville de Sens ainsi que la communauté d'Agglomération par l'intermédiaire de la Fabrique à Entreprendre peuvent, sous réserve de disponibilité, mettre à disposition le matériel de prêt suivant :

- Tables
- Chaises
- Mange-debout

Merci d'indiquer le matériel souhaité dans le dossier de candidature.

A noter que cette boutique n'est pas équipée de Wifi.

Afin d'envisager l'aménagement intérieur, il sera proposé aux entrepreneurs sélectionnés de visiter la boutique avant le début de l'opération.

9. Assurance

Les entrepreneurs sélectionnés doivent fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation temporaire de ce local.

ANNEXE 1 – Calendrier de l'occupation de la Boutique éphémère du 20 janvier au 3 février 2026

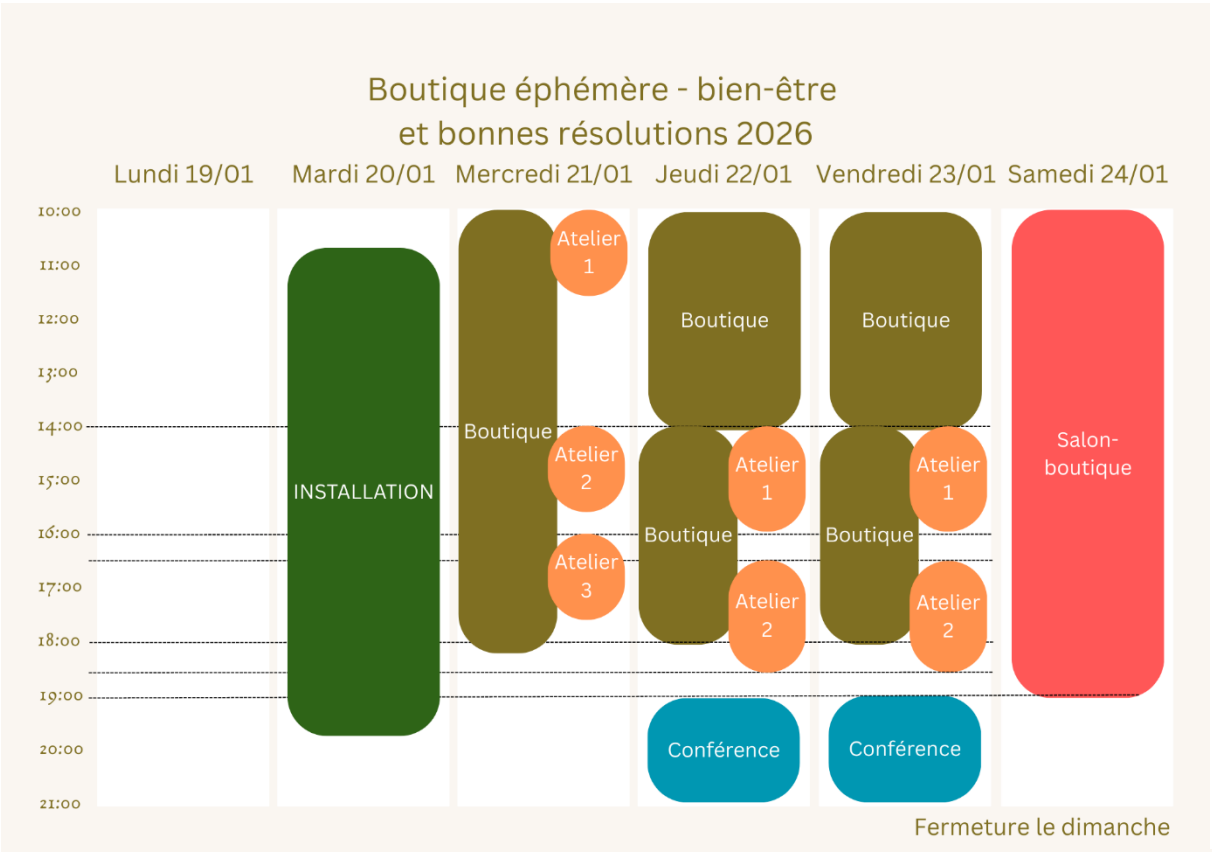

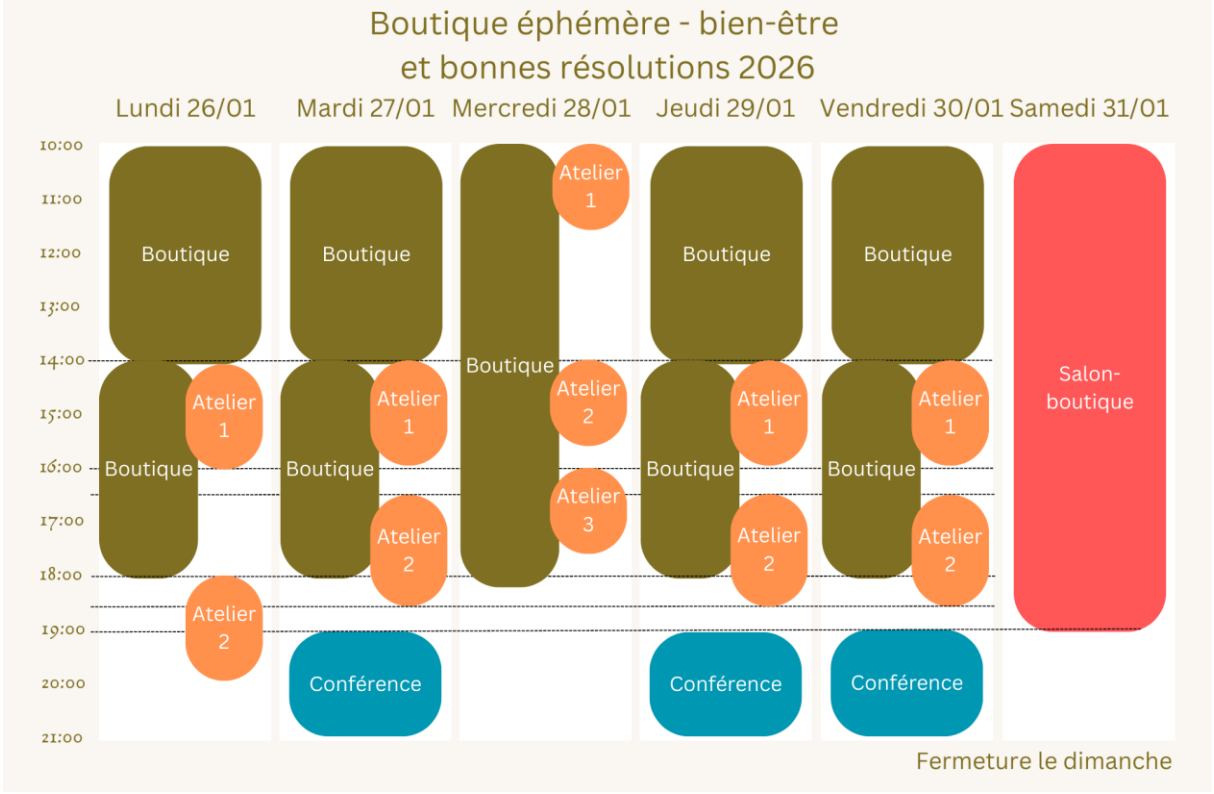

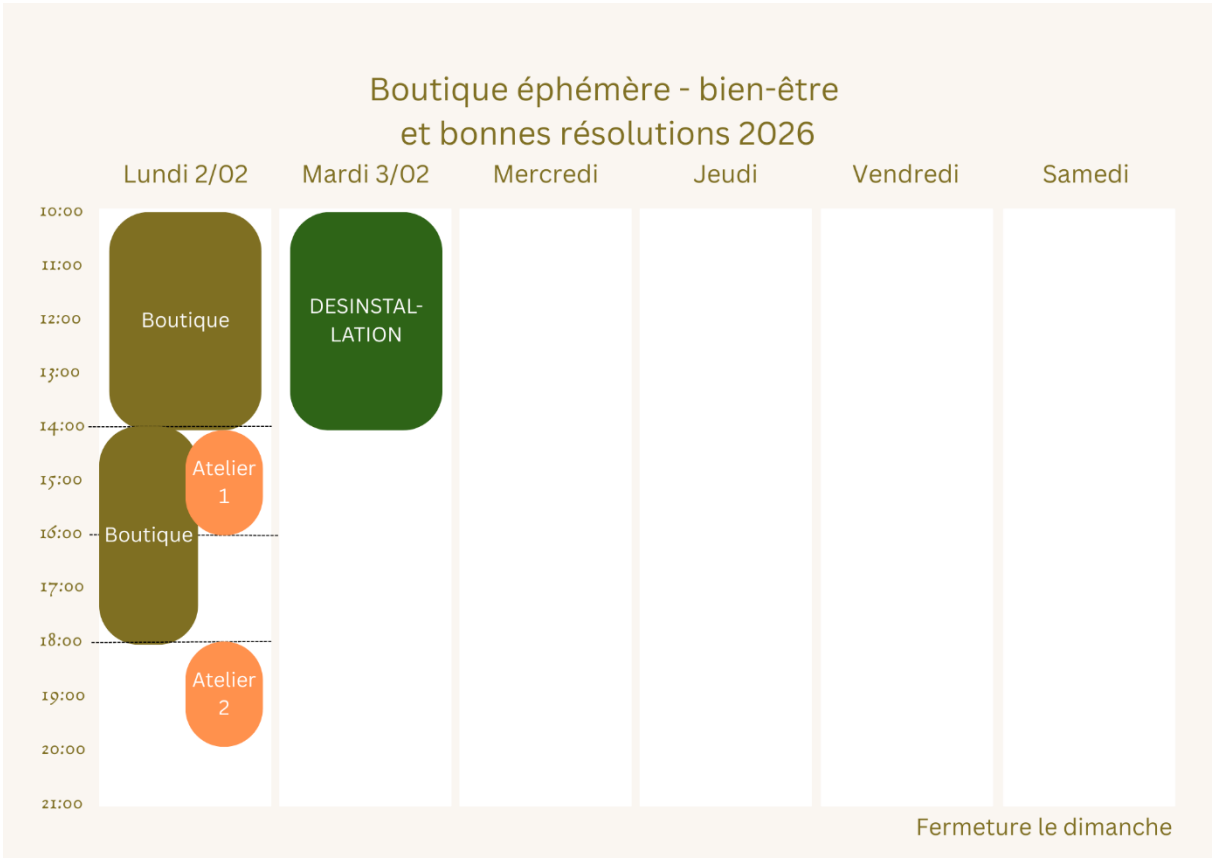
Boutique éphémère - bien-être
et bonnes résolutions 2026
Lundi 2/02
Mardi 3/02
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi
10:00
11:00
12:00
13:00
14:00
15:00
16:00
17:00
18:00
19:00
20:00
21:00
Boutique
DESINSTAL-
LATION
Atelier
1
Boutique
Atelier
2
Fermeture le dimanche